

## **Arrêté du ministre des affaires sociales du 19 mai 2020, relatif à la détermination du modèle de scoring.**

Le ministre des affaires sociales,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2019-10 du 30 janvier 2019, portant création du programme « AMEN SOCIAL » notamment son article 2,

Vu le décret n° 2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de solidarité et des tunisiens à l'étranger, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-19 du 27 février 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-317 du 19 mai 2020, fixant les conditions et les procédures de bénéfice, de retrait et d'opposition au programme « AMEN SOCIAL ».

Arrête :

Article premier - Le présent arrêté détermine le modèle de scoring prévu à l'article 2 de la loi organique n° 2019-10 du 30 janvier 2019 susvisée, servant de base pour la classification des catégories concernées par le programme « AMEN SOCIAL » aux catégories pauvres et catégories à revenu limité.

Art. 2 - Le modèle de scoring adopte le test des moyens approximé « Proxy Means Test » et il est basé sur la définition de la pauvreté multidimensionnelle telle que mentionnée ci-dessous :

- Les caractéristiques démographiques (âge, genre, statut matrimonial, taille de la famille),
- Les caractéristiques géographiques (gouvernorat, milieu),
- L'éducation (niveau d'éducation),
- La santé (handicap),
- La situation professionnelle et économique (situation professionnelle, nature du travail, caractéristiques économiques de la famille),
- Les caractéristiques de logement (statut de logement, type de logement, caractéristiques de logement, équipement),
- L'accès aux services publics de base (école primaire, collège, dispensaire).

Art. 3 - Le modèle de scoring est mis à jour au moins une fois tous les cinq ans, et chaque fois que nécessaire.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 19 mai 2020.

*Le ministre des affaires sociales*

**Mohamed Habib Kchaou**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Elyes Fakhfakh**